



Contrat référencement non respecté

Par **simon291085**, le **16/08/2012** à **19:26**

Bonjour à tous,

J'ai souscrit l'année dernière un contrat avec une agence web afin qu'elle réalise mon site e commerce. J'ai également souscrit auprès du même prestataire un contrat de référencement qui vient de se renouveler par tacite reconduction.

Je m'aperçois que nombre de clauses du contrat n'ont pas été respectées et que du coup le référencement est anéanti.

Je sais qu'il n'y a pas d'obligation de résultat mais une obligation de moyen.

Même si le contrat dit que " Le contrat annuel offre un positionnement optimal de votre site web dans les outils de recherche français. Cette prise en charge vous permet de bénéficier d'un trafic ciblé qualitatif avec une prospection maximale auprès des internautes français."

Voici les points qui n'ont pas été respectés:

" Suite à l'audit technique du site, les différentes optimisations seront définies"

Je n'ai eu ni l'audit ni information sur les optimisations à réaliser.

"15 mots clés seront traités"

Deux l'ont été péniblement.

"ventilation des mots clés sur des pages dédiées"

Je ne les ai pas.

"installation de balises H1 à H6"

sur les pages dédiées.... De fait ce n'est pas fait!

"Engagement concernant le duplicate content"

Malheureusement un problème de conception du site(fait par eux!!!) en génère.

" Netlinking en provenance de sites à fort PR"

Je n'ai qu'une dizaine de liens en provenance de sites à tout petit PR.

Aujourd'hui, je suis en litige avec cette société qui dit elle-même ne plus rien faire sur le site. D'un point de vue juridique, sachant que je n'ai plus un sou en poche, comment me sortir de là???

Merci à tous de votre aide.